

Communiqué de presse, mercredi 18 juin 2014

## **Loi de programmation sur la transition énergétique : Un projet porteur d'espoir pour la France à tirer vers le haut**

*Pour Nicolas Hulot le projet de loi sur la transition énergétique est : « une opportunité historique de basculer dans un nouveau modèle et d'entrer dans le 21<sup>ème</sup> siècle. Soyons vigilants, exigeants mais saisissons cette chance ! ». En effet, pour devenir un texte majeur du quinquennat, le projet de loi doit encore être amélioré. Il faudra sur les principales mesures fixer un délai maximal pour la sortie des décrets d'application mais aussi sacrifier les moyens financiers dans les projets de loi de finances et mobiliser la fiscalité écologique. La FNH souhaite que les processus en cours (consultation CNTE et CESE) permettent au texte de progresser d'ici au début du travail parlementaire.*

**Dans le projet de loi, la Fondation estime que les objectifs à moyen terme sont ambitieux et cohérents avec les conclusions du débat sur la transition énergétique.** La FNH se réjouit également que certaines propositions qu'elle porte depuis longtemps soient intégrées dans la loi (chèque énergie, doublement du fond chaleur, mesures sur la rénovation thermique des logements, zones pérennes de restriction de la circulation) et que l'objectif de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 ait été confirmé par la ministre. La Fondation s'inquiète par contre de l'absence de mesures d'envergure sur la mobilité au delà des véhicules électriques, sur la qualité de l'air ainsi que sur l'économie circulaire qui ne doit pas se limiter aux déchets.

Enfin il est primordial que le gouvernement se positionne sur une trajectoire : Il doit préciser les moyens et les objectifs des premières années pour s'engager dans la bonne direction !

**Au delà du projet de loi, il n'y aura pas de transition énergétique sans avancées sur les chantiers de la fiscalité écologique et du financement :**

- L'impasse actuelle sur la fiscalité écologique ne peut pas continuer. Il faut relancer le comité fiscalité écologique afin d'avancer sur le basculement des charges (et pas une fiscalité additionnelle). Notamment avec l'évolution de la taxation du diesel ou la mise en place enfin d'une écotaxe améliorée qui se fait cruellement attendre.
- La loi propose de premiers outils de financement public (fonds transition énergétique et croissance verte de la Caisse des Dépôts de 5 milliards, crédit d'impôt à 30%, éco prêt à taux zéro). Mais cela ne suffit pas et il faut mobiliser les financements privés. C'est l'objet de la conférence bancaire et financière qui se tiendra le 23 juin matin. Sur ce sujet, l'absence de préparation en amont et l'absence de visibilité sur la suite sont très préoccupantes. Tout ne sera pas réglé en une demi-journée !

**Contact presse :**

**Manuela Lorand – 01 41 22 10 94 / 06 98 45 46 91**

## **Zoom sur le projet de loi**

**Certaines des propositions défendues depuis longtemps par la Fondation Nicolas Hulot (et d'autres acteurs) sont actées dans la loi.**

- Un chèque énergie est mis en place pour aider les ménages les plus modestes, sans qu'on en connaisse pour l'instant les modalités et les montants.
- Le fonds chaleur de l'ADEME devrait voir ses ressources doubler d'ici 2017 pour développer la chaleur renouvelable.
- La possibilité (pour les communes et regroupements de plus de 100 000 habitants) de créer des zones pérennes de restriction de la circulation, prévue dans une version antérieure, n'est plus explicitement mentionnée.
- L'obligation de rénovation énergétique des bâtiments en cas de travaux de ravalement, de toiture et d'extension est une avancée certaine. Il faut cependant ajouter une date limite pour publication de l'arrêté en Conseil d'Etat qui fixe les bâtiments concernés pour que cela se concrétise rapidement. Pour rappel nous attendons toujours un décret fixant des obligations de rénovation dans le tertiaire depuis la loi Grenelle 2 (2009) !

**Des manques qu'il faudrait corriger d'ici au dépôt de la loi au Parlement**

- La mobilité est pour l'instant quasiment absente du projet de loi à l'exception de la voiture électrique. Il faut absolument améliorer ce point en permettant le développement des mobilités alternatives.
- Une aide à la reconversion des vieux véhicules diesel très polluants, sous condition de ressources, est annoncée. C'est une bonne chose mais, elle est pour l'instant liée au rachat d'un véhicule électrique dont le prix est hors de portée de la plupart des ménages. Cette prime doit être étendue à l'achat de voitures d'occasion récentes.
- Certaines mesures envisagées (généralisation des plans de déplacement d'entreprises, réduction des émissions de gaz à effet de serre de la grande distribution de 10 % d'ici 2020) devront être retravaillées, précisées et complétées pour être efficaces.

## **Sur le financement**

La loi propose de premiers leviers **qu'il faudra flécher sur les investissements vertueux et sacraliser dans les lois de finance.**

- C'est par exemple le cas du fonds exceptionnel de la CDC qui prévoit 5 mds de prêts à 2% pour financer les travaux des collectivités locales. Il serait bon de préciser sur quelle durée ces 5mds seront mobilisés et, en matière de bâtiments publics, il faut mettre la priorité sur la rénovation de l'existant.
- La hausse du crédit d'impôt à 30 % du montant des travaux, mais sans obligation pour l'instant de performance ni de combinaison de travaux, pose question sur son efficacité économique (au moment où l'argent public est rare) et environnementale (prime « fenêtres »).

- Le développement des financements locaux (suppression des freins au financement participatif des citoyens, possibilité pour les collectivités de prendre des actions dans les SAS transition écologique) et des obligations vertes va dans le bon sens.
- Au-delà de ces premières mesures qui concernent essentiellement les financements d'origine publique, il s'agit également de mobiliser les financements privés et de notamment clarifier l'utilisation de l'épargne réglementée (livret A et livret LDD) ou de se pencher sur des projets innovants comme la création d'une société de financement de la transition énergétique pour les bâtiments publics.